

Résilier un contrat assurance santé (Mutuelle ou complémentaire)

Page 1 : Comment procéder ?

Page 2 : Modèle de lettre résiliation « à l'échéance »

Page 3 : Modèle de lettre résiliation « Loi Chatel »

1) Résiliation à l'échéance

- a. **Connaître la date d'échéance** : C'est seulement à la date d'échéance que vous pouvez résilier votre contrat. Elle est souvent fixée au 31 décembre de chaque année, mais pas toujours.
Attention : cette date ne correspond pas nécessairement à la date de **souscription** (le jour où vous avez demandé votre adhésion), ni à la **date d'effet** (entrée en vigueur des garanties).
- b. **Connaître votre préavis** : le préavis est une période avant la date d'échéance. Elle est généralement de 2 mois mais peut également être plus ou moins longue. Pour résilier un contrat d'assurance dans les formes il faut respecter le préavis, ce qui veut dire que votre lettre recommandée de résiliation doit être envoyée **AVANT** le début de cette période.
Exemple : votre date d'échéance est le 31/12 et vous avez un préavis de 2 mois. Votre lettre de résiliation doit être envoyée avant le 31 octobre.
- c. **Où trouver ces informations ?** : La date d'échéance et le préavis sont prévus soit aux Conditions Générales de votre contrat qui vous ont été remises au moment de la souscription, soit directement sur votre contrat (conditions particulières). Vous pouvez aussi appeler votre interlocuteur habituel.
- d. **Comment résilier ?** : Obligatoirement par lettre recommandée avec Avis de Réception, envoyée avant le début de la période de préavis (voir note modèle de lettre en page 2).

2) Résiliation CHATEL

Si vous avez laissé passé le début du préavis, vous êtes « hors délais » pour une résiliation à l'échéance, mais il vous reste encore une chance de pouvoir résilier grâce à la loi Chatel. Cette loi oblige les assureurs à vous informer par écrit de votre droit de dénoncer votre contrat. Cette information est adressée en même temps que votre nouvel échéancier.

A réception de cette information vous disposez d'un délai de 20 jours (à compter de la date d'envoi) pour résilier. Si vous recevez cette information après la date d'échéance, ou si vous ne la recevez pas, vous êtes en droit de résilier à la date d'échéance.

Voir détail dans notre rubrique « Pourquoi, Quand, Comment changer de Mutuelle » sur notre site www.assurezmoi.fr

Attention : la loi Chatel ne s'applique pas aux contrats collectifs à adhésion facultative.

Expéditeur :

.....
.....
.....
.....
.....

Destinataire :

.....
.....
.....
.....

Lettre recommandée avec Avis de Réception

A :

Le :/...../.....

Objet : Résiliation à l'échéance du contrat d'Assurance Santé N° :

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions du Code des Assurances et/ou du Code de la Mutualité, ainsi que de celles des Conditions Générales et Particulières de mon contrat,

je vous demande de procéder à la résiliation, dans tous ses effets, de mon contrat d'assurance santé, à l'échéance du :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Expéditeur :

.....
.....
.....
.....
.....

Destinataire :

.....
.....
.....
.....

Lettre recommandée avec Avis de Réception

A :

Le :/...../.....

Objet : Résiliation « **Chatel** » du contrat d'Assurance Santé N° :

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi CHATEL,

je vous demande de procéder à la résiliation, dans tous ses effets, de mon contrat d'assurance santé, à l'échéance du :

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature